

des anciens combattants les priant d'étudier de nouveau les décisions déjà prises par le comité.

L'attitude de la Légion et des autres associations d'anciens combattants a, j'en suis sûr, l'appui de bien des Canadiens. Je suis également convaincu que la majorité de la population tient à avoir l'assurance que les vieux soldats aient au moins assez pour vivre très modestement. Personne n'osera prétendre qu'une allocation de \$40 par mois suffit, au coût actuel de l'existence.

Ces hommes sont dans une catégorie à part. Plusieurs ont des blessures de guerre qui les ont fait vieillir avant l'âge. A cause des changements dans le monde industriel, ils ont beaucoup plus de difficulté à se trouver quelque emploi qu'il y a vingt ans. Je conviens que plusieurs d'entre eux, qui habitent de petites localités peuvent ajouter quelque chose à leur revenu mais, dans les grands centres, il leur est de plus en plus difficile de le faire.

J'appuie donc de nouveau les députés qui ont exprimé leur désappointement de voir qu'on n'avait accordé que \$40 par mois à ceux qui ont droit à l'allocation des anciens combattants.

Puis il y a d'anciens combattants impériaux qui demeurent au pays depuis vingt ans, mais qui ont servi dans les forces britanniques. Ils défendaient donc indirectement le Canada. Ils sont maintenant établis ici depuis des années. Plusieurs ont actuellement besoin d'assistance. Je suis à peu près sûr que non seulement les associations d'anciens combattants mais aussi la plupart des Canadiens voudraient qu'on leur accorde les allocations versées aux anciens combattants.

Il y a ensuite le groupe de Canadiens qui ont servi en Angleterre seulement. Comme l'a mentionné l'honorable préopinant, la Légion n'avait pas adopté d'attitude à leur sujet avant son récent congrès. Elle est bien d'avis maintenant, par sentiment de camaraderie envers ceux qui sont dans la détresse, que ceux qui ont servi en Angleterre doivent bénéficier des avantages de la loi des allocations aux anciens combattants, et elle a fait instamment valoir cette opinion auprès du Gouvernement et du comité.

Il nous faut étudier cette question sous tous ses aspects. Nous devons avoir le sentiment de la responsabilité et considérer la question financière. Mais si l'on songe à la somme nécessaire pour porter à \$50 par mois les allocations aux anciens combattants, pour accorder des allocations aux ex-combattants des armées impériales qui demeurent au Canada depuis vingt ans et aux Canadiens qui ont servi en Angleterre, on se rend

compte que c'est loin d'être au delà de nos moyens. Je suis sûr que les Canadiens en général approuveraient ces versements.

A cet égard, mon principal argument, c'est que la défense du Canada est une responsabilité nationale. Je soutiens donc, avec plusieurs autres membres du comité, que les invalides de guerre méritent que la nation s'occupe d'eux. Cette responsabilité incombe à toute la nation. Le projet de loi vaut beaucoup mieux que celui qui avait été soumis au comité et plusieurs vœux ont été acceptés; il n'en reste pas moins que le ministre et le Gouvernement devraient étudier de nouveau l'opportunité de porter l'allocation à \$50 par mois, de verser les allocations aux anciens combattants, aux membres des armées impériales qui habitent le Canada depuis vingt ans ainsi qu'aux Canadiens qui ont servi en Angleterre, vu que nombre de gens soutiennent,—et à bon droit,—qu'il incombe au pays tout entier de s'occuper de ceux qui ont souffert de la guerre.

M. MOORE: Je serai bref, monsieur le président. Toutefois, à titre de membre du comité des affaires des anciens combattants, je tiens à féliciter le ministre du bel esprit dont il a fait preuve pendant l'étude des questions relatives à nos ex-militaires.

Je regrette, cependant, qu'il ait été si difficile au comité de modifier la loi des allocations aux anciens combattants. Il était bien évident que le Gouvernement approuvait la majoration de la pension, mais il en allait tout autrement lorsqu'il s'agissait de la loi dont je viens de parler.

Sans vouloir revenir sur des sujets déjà traités, je tiens à donner expression aux nombreuses lettres qui me sont parvenues depuis un an, en invitant le Gouvernement à étudier ce vœu où le comité propose que l'Angleterre soit considérée, aux fins de la loi, comme l'un des théâtres d'hostilités de la première Grande Guerre.

Une autre question digne de l'attention du Gouvernement est la reconnaissance du droit à l'allocation des anciens militaires ayant servi au Canada seulement. J'ai reçu plusieurs requêtes de jeunes gens qui ont ainsi servi au pays pendant deux ans ou plus et qui se trouvent aujourd'hui dans le besoin. Ils sont exclus des avantages de la loi parce qu'ils n'ont pas servi sur un théâtre réel de guerre. Il faudrait améliorer le sort de ces gens. L'augmentation du coût de la vie influe beaucoup sur les requêtes qui nous sont faites en faveur de plus grands avantages à nos anciens combattants.